

**Système d'information et de communication**  
**Administratives SICAD**  
**Guide du citoyen**  
**ANNEXE N° 8**

Référence : arrêté du Ministre .....  
en date du ..... tel que modifié par l'arrêté  
en date du .....(JORT n°..... du.....)

Organisme : Ministère de l'Education et de la Formation  
Domaine de la prestation : Inscription des élèves  
Objet de la prestation : Inscription et confirmation d'inscription des élèves dans les écoles  
préparatoires, les lycées et les écoles des métiers

**CONDITIONS D'OBTENTION**

- 1- Inscription
- Admission et passage au 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement de base ou à l'enseignement secondaire
  - Orientation vers un lycée ou une école préparatoire
  - Mutation justifiée par les parents et accordée par le chef d'établissement selon la capacité d'accueil
  - Admission à une école des métiers
- 2 - Réinscription : annuelle pour les anciens élèves

**PIECES A FOURNIR**

- 1- Pour l'Inscription
- Attestation de passage
  - Quatre photos d'identité
  - Cinq (05) dinars (frais d'inscription, d'assurance et de bibliothèque)
  - Cinq enveloppes timbrées portant l'adresse des parents
- 2- Pour la mutation justifiée
- Une demande sur papier libre
  - Bulletin de note de fin d'année
  - Certificat de résidence
  - Attestation de mutation professionnelle des parents le cas échéant
- 3- Réinscription
- Bulletin de notes
  - Une photo d'identité
  - Cinq enveloppes timbrées portant l'adresse des parents
  - Cinq (05) dinars (frais d'inscription, d'assurance et de bibliothèque)

<b>ETAPES DE LA PRESTATION</b>	<b>INTERVENANTS</b>	<b>DELAIS</b>
- Présentation du dossier et de la demande sur papier libre - Accord de l'établissement d'origine en cas de mutation d'un établissement à un autre dans la même région	Le chef d'établissement concerné  L'établissement d'origine	Sont fixés annuellement Délai ne dépassant pas fin septembre de chaque année
<b>LIEU DE DEPOT DU DOSSIER</b> <b>Service :</b> l'établissement scolaire désiré <b>Adresse :</b> l'adresse de l'établissement scolaire désiré		
<b>LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION</b> <b>Service :</b> l'établissement scolaire désiré <b>Adresse :</b> l'adresse de l'établissement scolaire désiré		
<b>DELAI D'OBTENTION DE LA PRESTATION</b> A temps		
<b>REFERENCES LEGISLATIVES ET/OU REGLEMENTAIRES</b> - Règlements intérieurs des lycées et des écoles préparatoires - Note circulaire n° 26845 en date du 13 juin 2002 de la direction générale du deuxième cycle de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire		